

# CONDITIONS D'AIDE AUX CLUBS « VITRINE »

**Préalable : pour être considéré comme « club vitrine », il faut évoluer au minimum :**

- en Pro B dames
- en N1 messieurs

Jusqu'à la fin du mandat 2008-2012, la LRATT apportera un soutien financier aux clubs rhônalpins qui atteignent ce niveau. Cette aide financière sera plafonnée à 3 000 euros par saison et par club, et fera l'objet d'une convention annuelle entre les clubs concernés et la Ligue.

Le montant de l'aide accordée sera déterminé selon les critères suivants :

- 1 000 € d'aide automatique pour l'atteinte du niveau requis, versés en début de saison.
- 2 000 € d'aide soumise aux conditions suivantes, versés en fin de saison :

1) aide de 0 à 1 000 €, en fonction du retentissement médiatique et de l'importance du public générés par l'atteinte du niveau sportif requis.

Les clubs concernés seront évalués sur leur qualité d'organisation et leur capacité de communication auprès du milieu pongiste et du « grand public » :

- mise en valeur des rencontres sur place (affichage, présentation des équipes par un speaker, mise en valeur des partenaires financiers du club, tables de marque, tableau de score...)
- qualité de l'accueil du public (buvette, tract de présentation de la rencontre...)
- articles de presse réguliers annonçant et relatant les rencontres à domicile,
- transmission de ces informations au comité concerné et à la Ligue pour diffusion,
- attractivité et mise à jour régulière du site du club,
- « battage » dans les autres médias : télévisions et radios régionales et/ou locales

2) aide de 0 à 1 000 €, en fonction de la capacité du club à attirer et à conserver les jeunes talents rhônalpins dans l'effectif de son équipe phare, et la participation des joueurs ou joueuses de cette équipe à des actions de relance sur des stages organisés par la Ligue (le détail des actions demandées sera défini dans la convention annuelle club-Ligue).

Le montant de l'aide conditionnelle accordé sera déterminé en fin de saison par la Commission Régionale de Développement, après envoi par les clubs concernés d'un bilan écrit sur la saison écoulée. Ce bilan devra notamment mettre en avant les résultats sportifs obtenus, les actions réalisées en terme de communication et de promotion, et l'affluence générée au niveau du public.